



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle Ressources Humaines

Montpellier, le 11 FEV. 2021

Rectorat

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Cheffe de la DPATE
Patricia GALERA

Bureau des Personnels Techniques

Cheffe du BPT
Claire-Lise LAURENT

Affaire suivie par :

Claire CHAMPETIER
Tél : 04 67 91 45 27
Mél : claire.champetier@ac-montpellier.fr

31 rue de l'Université
CS 39004
34064 MONTPELLIER Cedex 2

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

à

Madame et Messieurs les Directeurs Académiques
des Services de l'Education Nationale

Monsieur le Directeur du CROUS

Circulaire DPATE – N° 2021 - 15

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2021

Réf. : note de service du 17 novembre 2020 parue au BOEN spécial n°11 du 3 décembre 2020 relative à la carrière des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) – 2021.

- P.J. :**
- Liste récapitulative des propositions pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social (annexe C2d)
 - Fiche individuelle de proposition (annexe C2a)
 - Etat des services (annexe C2bis)
 - Rapport d'aptitude professionnelle (annexe C2c)
 - Rapport d'activité rédigé par l'agent (annexe C2e)
 - Compte Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) des agents proposés (annexe C5)
 - Curriculum vitae
 - Liste des agents promouvables de votre structure.

Afin d'établir les documents préparatoires aux travaux des services ministériels compétents pour la gestion de carrière des conseillers techniques de service social, je vous remercie de me faire parvenir les dossiers de proposition pour l'accès à ce corps par la voie d'inscription sur liste d'aptitude des agents concernés placés sous votre autorité.

La composition des dossiers de proposition est détaillée dans les lignes de gestion ministérielles.

Dans cette perspective, vous voudrez bien me transmettre :

- a. la liste (ci-jointe) des agents proposés de votre département classés par ordre de priorité (annexe C2d)
- b. la fiche individuelle de proposition (annexe C2a) et l'état des services (C2bis)
- c. le rapport d'aptitude professionnelle renseigné avec le plus grand soin par l'autorité hiérarchique (annexe C2c) : le rapport rédigé par l'autorité hiérarchique pourra notamment souligner les activités actuelles de l'agent, l'étendue de ses missions et de ses responsabilités, sa contribution à l'activité du service, son aptitude à l'encadrement, aux partenariats et à la médiation avec les partenaires. Ce rapport doit être en cohérence avec l'évaluation professionnelle de l'agent.

- d. le rapport d'activité rédigé par l'agent (C2e)
- e. le dernier compte rendu d'entretien professionnel des agents proposés (annexe C5)
- f. et le curriculum vitae détaillant l'ensemble du parcours professionnel afin de disposer d'éléments précis sur le déroulé de la carrière des agents.

Je vous recommande de ne communiquer que les dossiers des agents qui souhaitent s'inscrire pour une telle promotion et qui sont en capacité d'accepter une mobilité géographique nationale. En effet, les nominations dans ce corps s'effectuent au niveau national.

Rappel des conditions requises :

Le décret n°2017-1052 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat, a fixé les conditions d'inscription sur cette liste d'aptitude. Ainsi, sont susceptibles d'être inscrits sur cette liste, les membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat **relevant du grade d'assistant principal de service social**, affectés à l'Education nationale au 1^{er} janvier 2021.

Je vous remercie de m'adresser l'ensemble des documents nécessaires pour les candidats à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des conseillers techniques de service social **pour le 25 mars 2021 délai de rigueur,**

par voie postale et par voie dématérialisée aux adresses électroniques suivantes :

claire-lise.laurent@ac-montpellier.fr et claire.champetier@ac-montpellier.fr

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles, les personnels seront informés individuellement de leur promouvabilité par mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation
la secrétaire générale adjointe
Directrice des ressources humaines
Alma LOPES

Copie pour information à : Mme ROMIG Isabelle, CTSS-conseillère technique auprès du recteur